

NOTE D'ANALYSE: LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL

Organisations signataires: FNARS, fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, Comité National de Liaison des Régies de Quartier, Habitat et Développement, Familles Rurales, FN CIVAM, CCMSA, Chantier Ecole

CADRE GLOBAL

Nous sommes confrontés à de nombreuses réformes en cours qui se chevauchent, se contredisent parfois, ont toutes un caractère urgent et, surtout, un impact important sur les territoires.

- La loi Hôpital Patient, Santé et Territoire modifie les conditions d'accès aux soins avec la réorganisation de l'offre médicale, ainsi que les conditions de pilotage avec les ARS.
- La mise en place du Revenu de Solidarité Active confirme la place du Conseil Général comme chef de file de l'action sociale. Avec les Pactes Territoriaux d'Insertion, les territoires deviennent l'objet des politiques sociales. Le fil rouge qui relie le RSA aux autres réformes engagées (mise en place de Pôle Emploi, réforme de la formation professionnelle, contrat unique d'insertion, réforme du contrôle des chômeurs) n'apparaît toujours pas clairement.
- La Révision Générale des Politiques Publiques réorganise les services déconcentrés de l'Etat. Avec la disparition des DDASS, des DDJS et de la DDTEFP au profit de deux administrations départementales (Direction départementale des territoires et direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population) les territoires ruraux assistent à un désengagement d'interlocuteurs de proximité au profit d'une structuration régionale. La mise en place de ce nouveau cadre s'accompagne d'un débat sur la commande publique dans le secteur associatif, les recommandations du rapport Balladur préfigurent d'une nouvelle organisation territoriale que nous ne pouvons mesurer.

Dans ce contexte de débat législatif intense et structurant pour les usagers et les territoires, il nous paraît important de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble de nos interlocuteurs institutionnels afin de rendre visible la question de la pauvreté en milieu rural et de faire en sorte qu'elle soit prise en compte avec ses spécificités dans les politiques publiques sociales et sanitaires mais aussi culturelles et économiques.

En effet, la ruralité est souvent négligée par les analyses des phénomènes d'exclusion et de précarité. Les données et études statistiques, monographiques engagées par les institutions publiques d'Etat, les collectivités locales et les organismes de protection sociale sont rares. Pourtant il apparaît de véritables spécificités en termes de logement, d'emploi, de santé, de mobilité, d'accès aux droits qui amplifient la pauvreté dans les zones rurales. Elles appellent à une prise en compte particulière.

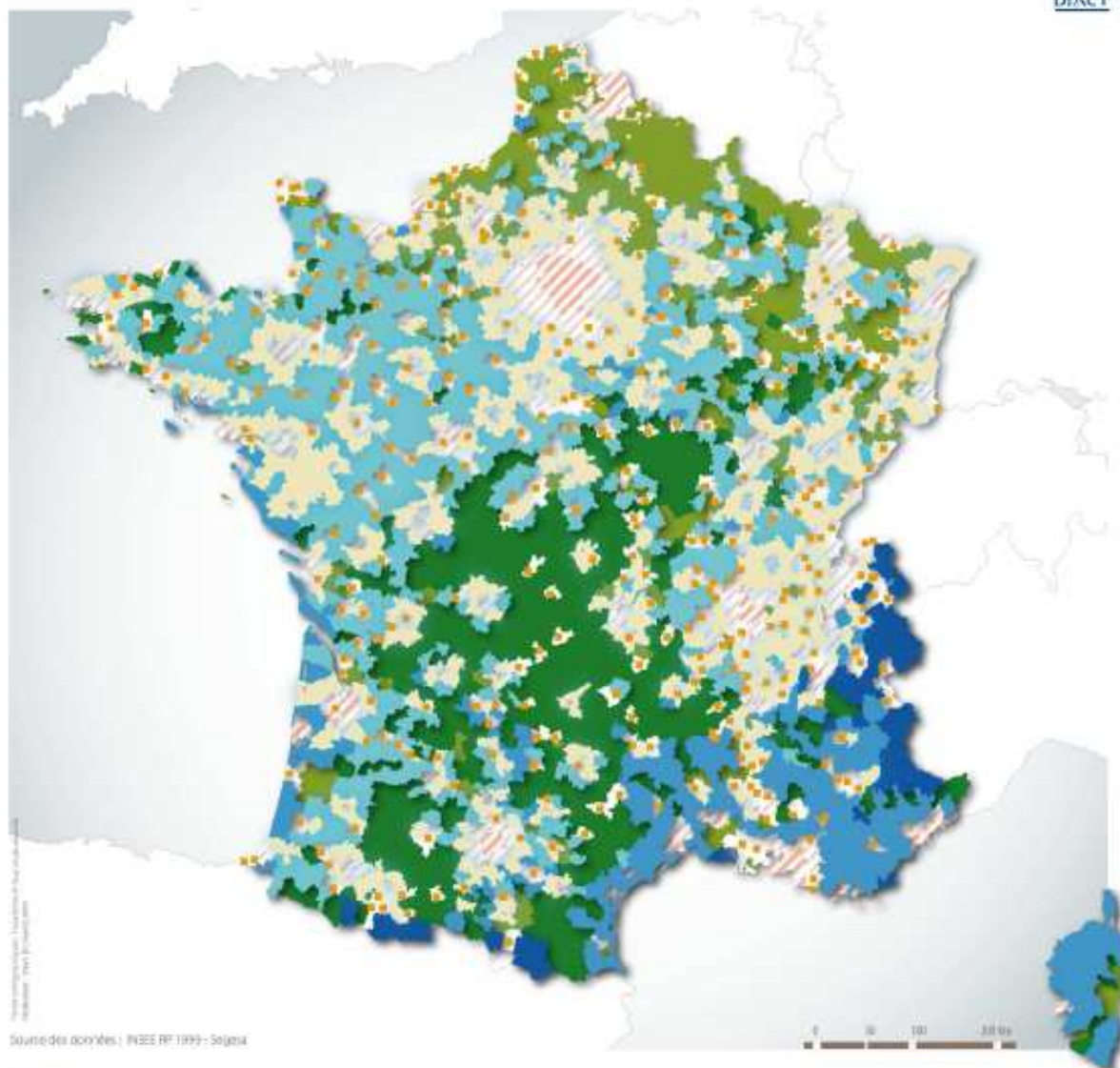
LES CARACTERISTIQUES DE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL

→ *Une variété de situation*

Il est difficile de donner une définition des territoires ruraux. Le monde rural est multiple et en pleine mutation avec une moindre visibilité que l'urbain. Le milieu rural ne doit pas s'opposer au milieu urbain. Les liens avec la ville sont multiples, les zones interstitielles entre les pôles urbains rendent flous les frontières avec les zones rurales. Les phénomènes de rurbanisation sont forts. Le monde rural est bien intégré dans les processus et les dynamiques plus généraux de la société.

Il se met en place une nouvelle société rurale qui se conjugue avec une société plus traditionnelle. L'agriculture reste une activité structurante mais dont la fonction de moteur économique s'affaiblit face une économie résidentielle, touristique, industrielle. Dans ce contexte les processus de pauvreté prennent des contours bien particuliers. Des zones rurales peuvent être plus attractives que d'autre (*Cf. carte page suivante*).

DIACT



Source des données : INSEE RP 1999 - Sogeti

- | | |
|--|--|
|  Territoire urbain |  Rural à économie touristique |
| Les campagnes périurbaines |  Rural à activité touristique résidentielle |
|  Période de proximité |  Rural en transition |
|  Rural en voie de périurbanisation |  Petite ville rurale |
| Les campagnes fragiles | |
|  Rural agricole vieillissant et en perte de vitesse | |
|  Rural ouvrier | |



→ ***L'éloignement et la dispersion géographique***

La concentration des services en milieu urbain, la diminution de services existants, qu'ils soient publics ou privés, la dispersion de l'habitat, l'enclavement géographique, l'absence ou la faiblesse des transports en commun, le coût des déplacements sont autant d'éléments qui affectent la vie des personnes dans leur quotidien et leurs démarches.

→ ***Le marché du travail***

Dans un environnement social où la valeur travail est forte, l'absence du travail, qu'elle soit causée par le chômage ou par la perte de sa capacité productive, est liée au déclassement pour les personnes qui en sont victimes. Elle oblige souvent à devoir chercher du travail dans les villes faute d'un secteur économique porteur d'emploi ou d'un accès à une offre de formation adaptée. Elle entraîne une perte et une faiblesse des ressources qui génèrent des problèmes dans la gestion du quotidien. Ainsi, si la mobilité existe, elle a un coût qui peut être un frein pour des personnes avec des ressources faibles.

→ ***Un parc de logements ancien dégradé et inadapté***

Les problématiques liées à l'habitat sont nombreuses. Une part importante du parc est composée de logements anciens inadaptés aux modes de vie actuels. L'indécence et l'insalubrité y tiennent une place significative. La performance thermique, souvent médiocre, contribue à l'augmentation du phénomène de la précarité énergétique, particulièrement sensible en milieu rural. Enfin, la question du maintien à domicile des personnes âgées, très nombreuses en milieu rural et dont le nombre continue de s'accroître avec le vieillissement général de la population, se pose de façon prégnante.

La part de propriétaires occupants est importante, or ces ménages ne disposent pas des ressources suffisantes pour rénover leurs logements. Quant au parc locatif, qui pourrait participer à l'accueil des populations les plus modestes, et au maintien des plus jeunes sur le territoire, il demeure insuffisamment développé : les logements sociaux (publics) sont peu présents, le parc locatif privé (social de fait) pallie insuffisamment cette lacune.

→ ***L'isolement social***

Même si elle existe, la solidarité du milieu rural comme protection rapprochée en cas de difficulté ou d'accident de la vie est à relativiser. Le rural ne protège pas de l'isolement.

L'ensemble des acteurs s'accorde pour mettre en avant une invisibilité de la pauvreté dans l'espace public rural qui la rendrait plus anonyme et moins ostentatoire qu'en ville. Nous pouvons voir là une situation paradoxale. Il est souvent difficile d'être anonyme en milieu rural, mais en même temps il semblerait qu'un anonymat des situations sociales existe.

L'ensemble de ces caractéristiques conduit à un phénomène de sur-adaptation, au maintien d'une certaine indépendance. Les personnes s'organisent pour résister à la misère et éviter de rentrer dans une logique d'assistanat. Mais ce processus de résistance peut enfermer dans une pauvreté silencieuse, une absence de lien social.

Ainsi, les processus «classiques» de précarité -comme le cumul de difficultés, la fragilisation et la marginalisation- croisés avec des phénomènes propres aux territoires ruraux dans lequel ils se développent- comme l'isolement et la mise à distance liés à la rareté des ressources institutionnelles et publiques aidantes mais aussi une forte visibilité sociale, source de stigmatisation- conduisent des personnes ou des familles à se sentir comme assignées à résidence sur les territoires ruraux.

Les familles monoparentales et néo-rurales, les jeunes et les exploitants agricoles en difficultés sont les personnes les plus touchés par ces phénomènes. Les vécus et les formes de résistance sont différents.

DES TERRITOIRES EN INNOVATION CONTINUE

Cette réalité de l'exclusion en milieu rural nous conduit à certains nombres de constat à la fois sur les réponses apportées et les problèmes qui demeurent

- **Des territoires avec des ressources**

Malgré des acteurs plus rares et plus épars sur le plan géographique, les risques de précarité et désaffiliation sont contenus par l'action des acteurs de l'économie sociale et le soutien des collectivités locales. Toutefois les acteurs soulignent la difficulté à combattre la pauvreté et la difficulté de couvrir tous les territoires.

Les territoires peuvent être sources de richesses collectives et individuelles. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire montrent des capacités d'innovation et d'expérimentation à condition que les expériences s'inscrivent dans des projets interinstitutionnels et collectifs. Ils dégagent davantage de capacités à innover et les acteurs sont moins désenchantés. Afin d'éviter les effets mille feuilles des différents dispositifs, il s'agit de construire les complémentarités et les cohérences des interventions et de co-produire entre acteurs sociaux, sanitaires et économiques en s'appuyant sur des véritables projets politiques de territoire.

Ainsi les dynamiques interinstitutionnelles amènent à faire autrement et à développer à terme des projets et des moyens supplémentaires sur le local. Les acteurs sont moins désenchantés et surtout les personnes en situation de précarité et de pauvreté trouvent un espace pour développer leurs capacités et passer d'une logique d'assistance pour devenir des acteurs du développement de leur territoire.

La mise en place des PTI dans le cadre du RSA et la redynamisation des CDIAE sont des opportunités pour favoriser une prise en compte de l'espace rural en favorisant l'insertion des intervenants sociaux dans les démarches de développement local, et le développement de véritable coopération entre intervenants sociaux du territoire.

Des expériences qui existent :

Dispositif Agri Solidarité piloté par la MSA de Saône et Loire ¹

L'objectif est de consolider le partenariat et de faire évoluer la politique départementale de prévention et d'accompagnement des situations agricoles fragilisées. L'association rassemble 18 partenaires (CG71, Chambre de l'Agriculture, Organisations syndicales, Familles rurales, groupements de producteurs, collectivités locales,...) sur 5 territoires du département.

Services Immobilier Sociaux (SIREs) piloté par Habitat et Développement²

Les Services Immobiliers Sociaux assurent, pour le compte des propriétaires privés, dans le cadre du mandat de gestion, la gestion complète de leurs logements locatifs privés (le plus souvent conventionnés) et facilitent l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficultés. L'idée est de proposer, en complémentarité de l'offre sociale publique, une offre sociale privée, notamment plus diffuse dans les territoires. Environ 75% des 4500 logements que gère Habitat et Développement sont plutôt situés dans les territoires ruraux.

¹ Contact MSA de Saône et Loire Madame YVRARD, Directrice du Service d'Action Sociale

² Contact Habitat et Développement Madame Jeanne FOURNIER

▪ La dispersion et l'éloignement

La mobilité

Les réponses en matière de mobilité en milieu rural se sont multipliées. De nombreux territoires ruraux expérimentent des réponses sous de multiples formes: aides financières, mise à disposition gratuite ou onéreuse de moyens de transports, déplacements collectifs. Et, dans le cas où des solutions sont mises en place, il faut bien être conscient que cela ne règle pas la difficulté de personnes à se décider à se déplacer. Ces pratiques peuvent être plus ou moins institutionnalisées dans des dispositifs plus ou moins pérennes. Elles peuvent être à l'initiative locale d'équipes d'intervenants sociaux. Mais elles ne règlent pas le problème endémique du déplacement en secteur rural et du manque de solutions collectives. En effet il s'agit trop souvent de financements expérimentaux et fragiles.

A travers des plans départementaux à la mobilité, il est nécessaire aujourd'hui de pérenniser et de généraliser les expériences en terme de mobilité afin d'assurer un véritable service de transport public en milieu rural, s'appuyant sur une palette de moyens de transport et d'aide à la mobilité large de l'aide financière au co-voiturage et au transport d'entreprise, en prenant en compte les surcoûts.

Des expériences qui existent :

Transport solidaire développé par les centres sociaux³ :

Dans le Chemillois, pour 40 € par an le centre social coordonne l'organisation d'un transport collectif, solidaire, tous les jeudis matin de l'année, pour permettre aux retraités de Chemillé de garder un peu d'autonomie au niveau des courses en allant au marché ou autre et de conserver du lien social.

Transport solidaire à Familles Rurales⁴ : *en milieu rural pour répondre aux besoins des personnes peu valides, sans véhicule et ce quelque soit leurs âges une close du règlement impose de ne pas léser les commerces existants dans la commune. Le Chauffeur est indemnisé des kms parcourus à hauteur du barème en vigueur à Familles Rurales.*

³ Contact Fédération des Centres Sociaux, Monsieur François VERCOUTERE

⁴ Contact Familles Rurales, Madame Nicole MATHIAUD

L'accès aux soins

La difficulté de se déplacer a un véritable impact sur l'accès au soin. Les professionnels du social découvrent trop souvent des situations de santé difficiles et de manière trop tardive. Les raisons sont nombreuses: manque de d'offre de soins spécialisés, accès au soin d'urgence et même parfois à la médecine générale difficile, difficulté des personnes à rentrer dans une démarche de soin, approche préventive de la santé faible. Une approche territoriale des schémas de santé doit prendre en compte la dimension rurale et la question du transport dans les projets régionaux de santé. Les ARS doivent trouver une déclinaison locale⁵ afin de définir des articulations et des liaisons entre les acteurs sanitaires, sociaux, associatifs et les élus locaux.

Les maisons de santé pluridisciplinaire sont à développer en milieu rural. Elles doivent être la base d'un travail de réseau local afin de maintenir une offre de soin de proximité et de dépasser l'aspect curatif, en allant davantage au devant des personnes notamment en matière de prévention et de communication, de prise en charge de la santé mentale, de vieillissement de la population.

En ce sens, les réseaux santé-précarité, les PRAPS (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins), le développement de cabinets satellites, doivent être maintenus et développés.

Des expériences qui existent :

Agent de santé en Bourgogne porté par Le Pont (71), AFTAM (21), Croix Rouge (89), Hôpital de Sens (89) ⁶ :

L'agent de santé intervient auprès d'une personne ou d'un groupe (couple, famille) à la demande d'un service social, d'une association, d'un médecin sur un territoire défini. Il intervient pour tout individu qui pour des raisons sociales n'accède pas ou accède avec difficultés à la prise en charge des soins nécessaires à sa santé, avec le soutien éventuel d'un médecin. Sa mission principale est d'accompagner socialement vers le soin.

⁵ Proposition du Groupe monde rural au projet de loi HPST

⁶ Contact FNARS Bourgogne, Monsieur Yann EVEN

Relais santé développé par Familles Rurales⁷ :

Les « Relais santé », en complémentarité avec les Relais Famille, sont des espaces Concept qui ont vu le jour en 2004 et qui sont propre à la Fédération Régionale de Picardie. Ces points d'accueil ont pour vocation de sensibiliser la population, résidante en milieu rural, à la santé. Ces lieux proposent un pôle de ressources documentaires ainsi que des actions et manifestations en lien étroit avec la santé (club de marche, action de dépistage du cancer du sein, sensibilisation aux méfaits de la consommation de produits, massage du nourrisson, consultations psychologiques...). En Picardie, on compte 16 associations locales qui proposent le dispositif « Relais Santé. ».

▪ **L'emploi**

Les mesures de politiques de l'emploi restent un élément incontournable, notamment dans un environnement où la valeur travail est un élément intégrateur fort. Toutefois, les contraintes inhérentes aux territoires ruraux accentuent les difficultés. Un certain nombre de paramètres sont à retenir.

L'IAE

Dans son rapport sur la pauvreté en milieu rural⁸, la Commission Européenne souligne le rôle important de l'économie sociale en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural. En effet, du fait de la disparition des services et des entreprises dans certaines zones rurales, les SIAE sont souvent un des rares employeurs en milieu rural. Elles jouent un véritable rôle de développement local en matière d'accueil et d'information des publics, de service de proximité pour les habitants et de développement d'activité. Ces actions ne sont pas suffisamment reconnues. En-effet, les logiques de rationalité des financements, d'actions ciblées et courtes, qui prennent leurs formes les plus abouties dans les marchés publics, ne favorisent pas les logiques partenariales et d'intégration territoriale.

Dans les appels à projets et les marchés publics, une clause ruralité devrait permettre de prendre en compte les spécificités rurales comme les surcoûts économiques, la gestion de l'accueil de proximité, les actions socioprofessionnelles mises en place afin de palier

⁷ Contact Familles Rurales, Madame Nicole MATHIAUD

⁸ Etude sur la pauvreté et l'exclusion sociale dans les zones rurales 2008

l'absence d'acteurs spécialisés et les démarches de développement social local. Les SIAE ne sont pas suffisamment intégrées aux démarches de développement économiques des territoires.

Les structures de développement économique doivent faire la promotion des SIAE à l'ensemble des employeurs du rural⁹ afin de favoriser une participation la plus large au développement économique: acteurs privés, publics et de l'économie sociale et solidaire.

La promotion des clauses sociales dans les marchés publics par les politiques de développement territorial doit permettre de développer les SIAE sur des marchés économiques et favoriser les passerelles avec les entreprises locales.

Des expériences qui existent :

Les régies de territoires développées par le CNLRQ¹⁰

La régie de Territoire propose un outil susceptible de participer au renouveau des politiques de développement local à travers les activités qu'elle déploie au service des habitants et du territoire. Son projet se décline selon trois grands axes : social, économique et associatif.

Pour aller plus loin : « Fiches d'Expériences » Séminaire IAE et monde rural, des acteurs pour l'insertion et le développement du territoire. (2008, Grenelle de l'Insertion, CNIAE).

L'importance des politiques de développement local et leur articulation avec les politiques sociales.

Les politiques de développement rural ont un rôle majeur dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Elles permettent un renforcement des infrastructures, la création et la modernisation de PME. Elles sont créatrices d'emploi. Avec les Pôles d'Excellence Rurales, nous voyons qu'elles s'appuient sur les ressources du territoire: agroalimentaire, tourisme, environnement. Elles renforcent l'attractivité des territoires et l'installation de nouvelles populations. Ces politiques doivent intégrer de manière plus forte les objectifs de lutte contre l'exclusion et la pauvreté en prenant en compte notamment les actions de développement social afin d'intégrer dans leurs actions les publics les plus précaires. Cette

⁹ Grenelle de l'Insertion, Fiche tenir compte de spécificités de l'IAE en milieu rural.

¹⁰ Contact CNLRQ, Monsieur Didier TESTELIN, dtestelin@cnlrq.org.

intégration favorise la mixité des populations : anciens, nouveaux habitants, en difficultés sociales et inclus.

Les actions de développement social doivent être intégrées comme des actions de développement rural favorisant la mixité des personnes, la participation des habitants et la transversalité (social-économique-culturel-environnement). Il s'agit de favoriser le développement d'un modèle conjuguant hybridation des ressources et associations des personnes aux politiques de développement local.

L'offre de formation

Le secteur rural se caractérise par un faible niveau de qualification. Les jeunes choisissent des formations par défaut. L'étude de la Commission Européenne rend bien compte de la nécessité de développer des formations techniques et spécifiques afin de rapprocher les besoins des employeurs, les compétences et l'offre de main d'œuvre disponible¹¹ notamment dans l'agroalimentaire, le secteur agricole et environnemental.

Des expériences qui existent :

Avenir en soi CCMSA¹² :

Offre institutionnelle d'accompagnement aux changements, l'Avenir en soi est une démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience et constitue une première étape dans un processus de changement. On appelle démarche de reconnaissance des acquis un processus par lequel une personne va identifier, structurer puis préparer le transfert des apprentissages, des capacités et des stratégies mises en œuvre dans l'expérience. A partir d'une approche structurée, il s'agit d'accompagner les personnes à repérer les acquis de leurs expériences, sociale, familiale, professionnelle... Ce qui est travaillé au cours de cette démarche concerne particulièrement les processus d'acquisition et de mise en œuvre de compétences clés, propres à la dynamique de chacun.

Par cette démarche la MSA entend accompagner les personnes à des périodes au cours desquelles des événements ou des choix personnels peuvent réorienter voire bouleverser de manière radicale la dynamique d'une vie. Ces périodes amènent la personne à vivre un changement, une réorientation sociale et professionnelle, et à souhaiter renforcer et valoriser ses compétences, ses ressources et ses stratégies pour concrétiser un projet (reconversion, réorganisation de sa vie professionnelle, conception de son projet de vie de retraité...).

¹¹ « Il s'agit de rendre l'éducation agricole de haute qualité et attrayante pour les jeunes (pour décourager l'émigration) et pour les adultes (pour combattre le sous-emploi)

¹² Contact : GIBON Maryvonne, CCMSA - DDASS-SP Département du Développement Social, gibon.maryvonne@cmsa.msa.fr.

▪ Isolement social

Une aide sociale et animation territoriale de proximité

Le taux de recours aux prestations sociales est inférieur en milieu rural. En-effet, la pauvreté en milieu rural est stigmatisante et honteuse. Pourtant, les solidarités naturelles ne jouent plus forcément comme un filet de protection. Même si elle existe, la solidarité du milieu rural comme protection rapprochée en cas de difficulté ou d'accident de la vie est à relativiser. Le rural ne protège pas de l'isolement. Il semble que les solidarités naturelles sont ébranlées. Cet affaiblissement des réseaux primaires et secondaires conduit à la mise en place de solidarités de substitution dont la première marche est la construction d'une assistance de proximité.

Au-delà d'une aide sociale, les associations proposent une véritable animation territoriale. Ces actions favorisent le développement d'une identité locale, de promotion des personnes et de rupture de l'isolement.

Les accueils sociaux doivent être décentralisés notamment dans les zones rurales de faible densité. Face au risque de dématérialisation des demandes d'aides sociales, les pôles ou relais de services publics ont un rôle important afin d'offrir des espaces d'accueil physique de proximité, permettant si besoin l'anonymat.

Les actions d'animation territoriale portées par les associations doivent continuer à être reconnues et soutenues financièrement par les pouvoirs publics. Le danger est d'accélérer le processus de précarisation des salariés de l'animation en milieu rural.

Des expériences qui existent :

Le réseau des centres sociaux en milieu rural¹³

Plus de 200 centres sociaux implantés dans le milieu rural assurent un accueil de proximité. Ils développent des services aux personnes, accueillent des permanences. S'appuyant sur la mobilisation des habitants, ils sont foyers d'initiatives permettant de lutter contre l'isolement.

¹³ Contact Fédération des Centres Sociaux, Monsieur François VERCOUTERE

Travail social

Même si elle est nécessaire, la démarche d'assistance ne suffit pas à lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Au contraire, cette logique contribue à la stigmatisation notamment en milieu rural. Ainsi, ces logiques de prise en charge conduisent les personnes sur certains territoires à « intérioriser les stigmates de la pauvreté ».

Il ne s'agit pas d'abandonner l'accompagnement individuel. Il est au contraire l'outil qui permet d'aller vers, de faire une médiation entre la personne et l'extérieur et donc de participer à la restauration de la personne. Il doit s'inscrire dans une forme d'intervention plus globale. Cette dernière conduit à une coordination et à une articulation entre différentes prises en charge. L'accompagnement généraliste s'articule avec l'accompagnement spécialisé, notamment en matière de santé et de logement, et se coordonne avec des prises en charge plus collectives, notamment liées à l'insertion par l'activité économique. Enfin, la logique la plus intégrée est quand l'articulation de ces prises en charge individuelles et collectives s'inscrit dans une dynamique de développement local qui permet aux personnes d'intégrer un collectif concernant des populations diverses du territoire et socialement valorisées. Elle offre un espace de légitimité aux intervenants sociaux pour faire connaître les besoins.

Cette approche en termes de développement social local conduit à envisager la personne non par ses manques, mais comme une personne qui a des capacités à se prendre en charge collectivement. La mise en place de logiques d'intervention collective doit être pensée en intégrant la question du transport.

Des expériences qui existent :

Service Accueil Réinsertion Sociale Le Pont (71)¹⁴

Le SARS exerce une véritable mission de veille sociale au cœur de la ruralité. Il accompagne des personnes vivant dans une habitation extrêmement précaire et inconfortable qu'elles ne sont pas prêtes à quitter. En effet, les personnes sont attachées à leurs territoires et modes de vie. Il se donne les moyens d'accompagner les personnes, et offre le temps dont elles ont besoin pour se réapproprier le cours de leur vie, à l'aide des partenaires, éléments essentiels pour retrouver du lien social nécessaire à l'autonomie sociale.

Portage de paniers fermiers à domicile par le CIVAM¹⁵ :

¹⁴ Contact association le Pont Saône et Loire, Monsieur Gilles PIERRE

Le portage des repas à domicile est une prestation à caractère social qui participe au maintien à domicile. Ce service de proximité permettrait aux personnes qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer, par suite du grand âge, de la maladie ou du handicap, d'avoir accès à une alimentation de qualité. En effet, les personnes âgées négligent bien souvent leur alimentation. Non seulement leur moral en pâtit mais leur santé également puisqu'elles souffrent de carences alimentaires. Le portage permet aux personnes âgées ou malades de retrouver le plaisir de manger et de renouer avec le rituel de la préparation du repas tout en prévenant le risque de dénutrition. Ainsi, elles se retrouvent au centre du dispositif en participant activement aux choix des produits. Le projet rejoint ici les intentions affichées par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Il représente donc une innovation sociale qui redonne aux seniors un rôle actif dans un développement inédit des filières courtes pour l'agriculture.

Il est nécessaire de développer une approche d'observation afin de compléter le peu d'indicateurs existants (cf. Focus ci-dessous) sur la situation de pauvreté en milieu rural. Cette démarche doit permettre de dépasser l'approche de la pauvreté en terme monétaire pour rentrer sur une approche plus qualitative et quantitative.

Etude habitat et territoires, pilotée par Habitat et Développement¹⁶

Habitat et Développement propose à travers son étude¹⁷ une typologie territoriale de cohésion sociale liant indicateurs habitat et socio-économique. Il s'agit d'exprimer la diversité des besoins des ménages selon le type de dynamiques territoriales. L'étude met en exergue trois typologies pour exprimer cette diversité des enjeux territoriaux de l'habitat : « tissus des grandes villes », « petites villes » et « espaces ruraux ».

FOCUS sur quelques données chiffrées¹⁸ :

¹⁵ Contact FNCIVAM, Monsieur Serge VILLARD

¹⁶ Contact Habitat et Développement Madame Jeanne FOURNIER

¹⁷ La Lettre Habitat et Développement N°40, étude réalisée en collaboration avec la SEGESA, durant le premier trimestre 2008.

¹⁸ Toutes les données sont extraites du rapport IGAS N°RM2009-102P/CGAAER N°1883 « ANNEXES », ce rapport *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, a été établi par Marianne BERTHOD-WURSMER, Roland OLLIVIER,

Tableau¹⁹ 1 : Taux de pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne

	2004		2006	
	Espace rural	Espace urbain	Espace rural*	Espace urbain
Age				
16-45 ans	17,1	17,8	15,3	14,9
Statut de l'occupation du logement				
Accédants	17,2	7,3	9,7	6,7
Propriétaires et usufruitiers	13,2	5,4	8,1	5,0
Locataires	8,7	26,0	21,8*	23,4
Situation principale				
Emploi, chômage	14,9	14,8	13,2*	13,0

de référence du ménage en 2006 (en %) : (source : INSEE- SRCV)

*catégories dont le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne

Tableau 2 : Quelques indicateurs concernant le logement – Espace à dominante rurale comparé à l'espace à dominante urbaine :

Indicateur	Part des logements de l'espace rural (en%)	Part des logements de l'espace urbain (en %)
Ménage sous le premier quartile de niveau de vie	30,6	23,7
Ménage propriétaire (résidence principale)	50,1	34,7
Ménage locataires en logement social	8,7	18,9
Signes d'humidité sur les murs	22,4	19,9
Pas d'eau chaude	1,1	0,5
Pas de salle de bains	2	1,1
Pas de WC	1,2	0,6

NB : Le taux d'efforts des propriétaires ruraux sont légèrement plus élevés. En effet, selon l'étude de l'IGAS et du CGAAER, les revenus des propriétaires ruraux sont inférieurs de 25% environ à celui des propriétaires urbains, alors que leurs dépenses ne sont inférieures que de 15% seulement.

Tableau 3 : Temps d'accès aux équipements et services en milieu rural : (Source : INSEE, base permanente des équipements données 2007)

Ce tableau concerne les pôles ruraux et les autres communes moins peuplées. Et met en avant le pourcentage de la population résidant à plus de 30 minute en voiture de :

Michel RAYMOND, membres de l'Inspection générale des affaires sociales et Sophie VILLERS et Dominique FABRE, membres du Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux.

¹⁹ Les tableaux ne reprennent que les données pouvant illustrer les propos de cette note de cadrage.

Equipements de la gamme intermédiaire	Pôle d'emploi espace rural	Autre commune de l'espace rural
ANPE	17,6	25,5
Agence de travail temporaire	5,1	9,1
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	3,7	9,1
Urgences	15,6	20,9
Maternité	30,9	35,3
Centre de santé	10,4	11,9

▪ **Modalité de pilotage et de gouvernance**

Cette dimension collective et de projet territorial s'appuie sur des volontés qui viennent d'en-haut et parallèlement sur une volonté ascendante. Ainsi, cette dimension de projet territorial renvoie au politique et à la politisation du champ social c'est-à-dire leur intégration dans un projet politique local. En-effet, comme le territoire contribue à la désaffiliation sociale, les réponses construites par les acteurs sociaux dépendent directement de la façon dont le social est encadré dans une construction institutionnelle et politique suffisamment cohérente et de ce fait « facilitante » sur le local.

La question du bon niveau de gouvernance de ces espaces ruraux se pose. Actuellement, les niveaux se multiplient et complexifient la participation et la coordination des acteurs. Un niveau de proximité doit être renforcé à l'échelle des cantons ou des intercommunalités. Le renforcement des CIAS peut permettre de trouver un niveau d'échelle optimale d'intervention en termes d'intervention sociale.

En conclusion, il nous paraît important que la dimension de la ruralité soit intégrée dans toutes les politiques publiques sociales, sanitaires et d'emploi et que les objectifs de lutte contre la pauvreté en milieu rural soient intégrés dans les politiques de développement territorial et d'aménagement du territoire. Ainsi, il ne s'agit pas d'en faire une catégorie spécifique mais un objectif transversal à toutes les politiques publiques.

